

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

27/79/893



Aux chefs des Etablissements
d'Enseignement primaire et
secondaire de tous les réseaux.

Pour information :

Aux Membres de l'Inspection de ces
Etablissements.

17307 Y 3011

Concerne : Concours organisé par "Carte Jeunes".

"De la salle de classe à la salle de rédaction". Deuxième
concours interscolaire de réalisation d'un journal - Année
scolaire 1993.

Cette année, le deuxième concours inter-scolaire de réalisation d'un
journal organisé par "Carte Jeunes" est axé sur le thème général
suivant:

DE LA SALLE DE CLASSE A LA SALLE DE REDACTION

"Carte Jeunes" est une association sans but lucratif qui a été créée à
la suite des recommandations des Ministres européens responsables de la
Jeunesse. Elle vise à stimuler la mobilité des jeunes en Europe et à
faciliter aux jeunes de moins de 26 ans l'accès à des lieux culturels,
touristiques, de formation... ainsi qu'à des lieux de consommation
courante.

Objectif

Comme chaque année, elle organise un concours qui vise à amener les
jeunes à mieux comprendre les mécanismes et les enjeux réels de
l'information et à prendre conscience des réalités et du rôle de la
presse tout en développant leur esprit critique vis-à-vis de leur
environnement.

Règlement

Les rédacteurs

Le journal devra être réalisé par un groupe de 5 à 15 étudiants des 5ème et 6ème années du secondaire, titulaires d'une Carte Jeunes. Ce groupe sera encadré au minimum par un enseignant. Il pourra faire appel à toutes les ressources humaines qu'il jugera utiles. Le journal devra être rentré en quinze exemplaires à la Carte Jeunes A.S.B.L., 10 avenue Jean Volders à 1060 BRUXELLES, pour le 30 avril 1993 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi. Une lettre sera jointe, mentionnant les noms, prénoms, années d'étude et numéros de la Carte Jeunes de chacun des participants ainsi que les coordonnées du ou des professeurs qui auront encadré le groupe. Le nom de l'établissement scolaire sera évidemment clairement stipulé. Chaque groupe devra s'inscrire par courrier avant le 15 février 1993.

Forme et contenu

La forme du journal (présentation, format, contenu,...) est laissée à l'entière appréciation du groupe. Le volume total devra être au moins équivalent à 16 pages A4. Les quatre rubriques suivantes sont également imposées :

- Vie de l'école : le journal doit contribuer à la construction de l'image extérieure de l'école.
- vie de la région : faits divers, manifestations culturelles, aspects socio-économiques ou politiques,... propres à l'environnement de l'école.
- rubrique "Europe" : le point de vue du groupe sur un ou plusieurs aspects de l'Europe qui se construit.
- rubrique "Carte Jeunes" : témoignages, critiques...

Au sein ou en dehors de ces rubriques, un article original devra être rédigé dans une des langues suivantes : néerlandais, anglais, allemand, espagnol ou italien. Enfin, les articles seront toujours signés; le nom des participants ainsi que leur fonction au sein du journal seront mentionnés.

Les moyens

Le financement du journal est à charge du groupe qui le réalise. Toute insertion publicitaire est laissée à l'entière appréciation du groupe rédacteur et de la direction de l'établissement concerné, à l'exclusion de la publicité pour le tabac, l'alcool et tout ce qui, d'une manière générale est contraire à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à la Convention des Droits de l'Enfant.

Les prix

Dix journaux seront primés. Le premier prix sera un bon d'achat chez "Carte Jeunes Voyage" d'une valeur de 100.000 F.B., le deuxième prix sera d'une valeur de 50.000 F.B. et le troisième, de 40.000 F.B.. De nombreux autres prix sont prévus.

RENSEIGNEMENTS

CARTES JEUNES
Avenue Jean Volders 10
1060 BRUXELLES

Tél.: 02/537.23.27

Nous recommandons vivement à tous les établissements scolaires de participer à ce concours 1993.

Elio DI RUPO



Ministre de l'Education